



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 2 novembre 2021, s'est réuni le mardi 9 novembre à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Valérie COPIN, Christophe MOREL, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Muriel CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Karine GIGODOT, Serge PERCHERON, Alexandre GAIFFE, Laurence COSTE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Nora Mekia ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Alexane ISNARD, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Annie OGGERO-MAIRE
(Prend part aux délibérations N°181 à N°191)
Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
(Prend part aux délibérations N°181 à N°194)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aline BOURDAIRE
Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Magali CONESA
Monsieur Patrick ISNARD

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE AVEC PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Valérie COPIN
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Serge PERCHERON
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE
Monsieur Patrick ISNARD à Madame Alexane ISNARD
Madame Annie OGGERO-MAIRE à Monsieur François ROUSTAN
Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Madame Mékia Noura ADDAD

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2021 - 188 REQUALIFICATION DE L'ILOT ROUSTAN
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

2021 - 181 **SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PROJET NATIONAL
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE GRASSE CENTRE HISTORIQUE
ILOT MEDIATHEQUE SUD
CESSION A LA SPL DES EMPRISES FONCIERES APPARTENANT A LA VILLE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la vente à l'euro symbolique par la commune de Grasse au profit de la SPL Pays de Grasse Développement, dans la perspective de conduire l'opération de restructuration de l'îlot Médiathèque Sud programmée dans la convention de NPNRU, des biens suivants :
 - Entiers immeubles**, après annulation des états descriptifs de division, le cas échéant :
 - Parcelles cadastrées Section BE n°293, 327 et 329 sises 45 rue Droite et d'une superficie respective de 11 centiares, 116 centiares et 6 centiares, correspondant aux locaux de l'ancienne médiathèque et aux logements situés dans les niveaux supérieurs du corps de bâtiment sur rue, y compris les deux pontets ;
 - Parcelle cadastrée Section BE n°126 sise 3 rue de la Lauve, d'une superficie de 28 centiares ;
 - Parcelle cadastrée Section BE n°128 sise 5 rue de la Lauve, d'une superficie de 76 centiares ;
 - Autres emprises foncières**, après annulation des états descriptifs de division, le cas échéant :
 - Parcelles cadastrées Section BE n°328 et 330 sises 45 rue Droite, d'une superficie respective de 4 centiares et de 20 centiares, correspondant à la traverse d'accès à l'ancienne médiathèque ;
 - Parcelle cadastrée Section BE n°123p sise 47 rue Droite (partie arrière) d'une superficie de 81 centiares issue de la division cadastrale de la parcelle cadastrée Section BE n°123, volume 2 à créer, la commune conservant la propriété du volume 1 correspondant à un ancien entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble (ancien lot 3 de la parcelle BE 127) ;
 - Parcelle cadastrée Section BE n°124p sise 49 rue Droite (partie arrière) d'une superficie de 29 centiares, issue de la division cadastrale de la parcelle cadastrée BE n°124 ;
 - Parcelle cadastrée Section BE n°125 sise 1 rue de la Lauve, d'une superficie de 28 centiares
 - Lots de copropriété**
 - Lots n°1 et 2 de la parcelle cadastrée Section BE n°131 sise 10 rue de la Fontette, correspondant à des caves et constituant l'issue de secours de l'ancienne médiathèque
- **DEMANDER** à la SPL Pays de Grasse Développement de prendre en charge l'intégralité des frais inhérents à la vente : diagnostics préalables, mesurages, annulation des états descriptifs de division, frais d'acte ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir pour les biens ci-dessus visés et tout autre document qui serait la suite de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 182 SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE PAR LA SPL
CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE DE 1,5 MILLION D'EUROS
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 % DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

- **ACCORDER** la garantie d'emprunt de la ville de Grasse à hauteur de 80 % pour un montant de capital du prêt d'un million cinq cent mille euros au bénéfice de la SPL Pays de Grasse Développement auprès de la Caisse d'Epargne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 183 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE
23 RUE AMIRAL DE GRASSE**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la signature d'une convention avec la copropriété du 23 rue Amiral de Grasse ainsi que Madame DE AZEVEDO ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la ville de Grasse tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2021 - 184 CASINO VICTORIA
DEMANDE DE FERMETURE ANNUELLE DU RESTAURANT**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la signature d'un avenant au contrat de délégation de service public du casino de Grasse permettant qu'il puisse fermer 5 semaines consécutives dans l'année du 1^{er} novembre au 15 décembre.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la ville de Grasse tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Madame Valérie COPIN

**2021 - 185 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CDG06
RELATIF A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET OU D'ETAT CIVIL,
A LA FOURNITURE DE PAPIER PERMANENT, LA RESTAURATION DE REGISTRES
ET DE DOCUMENTS ENDOMMAGES ET OU ANCIENS**

- **APPROUVER** l'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes Maritimes coordonnateur du groupement et l'habilitant à passer, signer, notifier et gérer les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2021 - 186 PLANIFICATION
AVIS DOSSIER D'UTILITE PUBLIQUE
LIGNE NOUVELLE PROVENCE-PACA**

Monsieur Christophe MOREL

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet des phases 1 & 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur présentant le caractère indéniable de l'utilité publique ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet, à savoir :
 - Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
 - Pour information à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2021 - 187 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
ROUTE DE CANNES
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 17 240,22 euros HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

2021 - 188 RETIREE

**2021 - 189 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 190 BUDGET PRINCIPAL
PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES IMMOBILISATIONS
APPARTENANT A LA VILLE DE GRASSE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE DANS LE CADRE DE LA CREATION
D'UN CAMPUS UNIVERSITAIRE**

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** le nouveau procès-verbal mise à disposition des immobilisations détaillées dans les annexes 1 et 2 de la présente délibération pour un montant à l'actif de 973 151,93 € TTC et au passif de 801 631,65 € TTC qui annule et remplace le précédent ;
- **APPROUVER** la mise à disposition de la quote-part de l'emprunt nécessaire au financement des travaux déjà réalisés pour la réalisation d'un campus universitaire, soit 643 389,80 € TTC et le principe de son remboursement par la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau procès-verbal de mise à disposition des immobilisations joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 191 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CREATION D'UN CAMPUS ETUDIANT – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVENANT N° 1**

Madame Catherine BUTTY

- **APPROUVER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la Commune d'un montant prévisionnel de 6 483 396,75 € TTC ;

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour un montant de 6 483 396,75 € TTC tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVER** la quote-part de l'emprunt nécessaire au financement des travaux dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, soit 456 610,20 € et son remboursement par la Communauté d'Agglomération ;
- **APPROUVER** le principe de perception des subventions des partenaires institutionnels par la Ville de Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec la C.A.P.G relative à cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la ville ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer les conventions initiales, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 192 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION
COLLECTIVE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRASSE ET DU CCAS
AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** le choix de l'entreprise ELIOR / ELRES, en tant que Concessionnaire du service public de restauration collective ;
- **APPROUVER** les termes du contrat de concession de service public et ses annexes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public ;
- **DIRE** que les montants seront inscrits aux budgets 2022 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 193 DEVELOPPEMENT DURABLE
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « INTRACTING » POUR LE FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DANS LES ECOLES**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **APPROUVER** la mise en place du dispositif « Intracting » pour financer les travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles et élémentaires de Grasse,
- **APPROUVER** les termes de la Convention « Intracting » jointe à la présente pour permettre la mise en œuvre de la rénovation énergétique des écoles maternelles et élémentaires de Grasse,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite Convention mais également l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

**2021 - 194 GOLF DE CHATEAUNEUF – LA GRANDE BASTIDE
ATTRIBUTION DE LA CONCESSION**

Madame Karine GIGODOT

- **ATTRIBUER** le contrat de DSP à la société Omnium Investment qui se substituera la société dédiée Société d'exploitation du Golf de la Grande Bastide pour une durée de 20 ans ;
- **APPROUVER** les termes du contrat et ses annexes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 4 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL et 5 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

**2021 - 195 GOLF DE CHATEAUNEUF – LA GRANDE BASTIDE
PARTAGE DE LA REDEVANCE**

Madame Karine GIGODOT

- **APPROUVER** les termes du contrat de partage de la redevance d'occupation du domaine public afférant au contrat de concession pour l'exploitation du golf de la Grande Bastide entre les communes de Grasse et de Châteauneuf, pour un partage de la redevance à hauteur de 70 % du montant de la redevance pour la ville de Grasse et 30 % du montant de la redevance pour la ville de Châteauneuf.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour, 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) et Monsieur CAMERANO.

Grasse le 10 novembre 2021,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Viaud'.

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse